

*Département Corse du Sud*

Commune de Carbini

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE CARBINI**  
**VENDREDI 17 février 2023**

**Secrétaire de séance** : Patrick Leclair, 1<sup>er</sup> adjoint

**Absents** : M André SOLER, Mme Sandy ZANOTTI

**Quorum atteint.**

**Les quatre délibérations inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à la majorité.**

**1° 2023-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 PAR LES COMPTABLES PUBLICS de SARTENE.**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public (trésorerie de Sartène) à l'ordonnateur (maire). Le compte de gestion doit être conforme au compte administratif.

L'ordonnateur a préalablement vérifié que les écritures transmises par les receveuses de Sartène correspondent exactement aux soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 (recettes et dépenses de fonctionnement ainsi que les recettes et dépenses en investissement)

En parallèle, les comptables publics se sont assurés que les opérations de recettes et de dépenses de fonctionnement et d'investissement sont régulières et suffisamment justifiées.

Il ressort de ces vérifications :

**-Un résultat de fonctionnement 2022 : 274 293,51€ (qui sera reporté sur le budget primitif 2023)**

**-Un solde d'exécution d'investissement 2022 : 199 706.83 € (qui sera reporté sur le budget primitif 2023)**

**2° 2023-02 : FISCALITE DIRECTE LOCALE TAUX 2023**

Suite au vote de la délibération du 09/12/2022 sur la fiscalité locale directe 2023, le bureau des affaires budgétaires et financières de la Préfecture de la Corse-du-Sud a demandé à la Commune de corriger la décision votée pour se conformer au coefficient de variation imposé par le code général des impôts.

Ainsi, les taux de la fiscalité directe locale 2023 votés sont les suivants :

- **22,19 % pour le taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB);**
- **0% pour la Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB)**
- **18,97% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).**

### **3° 2023-03 : RECHERCHE DE FINANCEMENT PROTECTION CLOCHER EGLISE**

Les déjections des volatiles (pigeons) engendrent une dégradation du plancher du clocher, pour mettre un terme à cette problématique, le conseil municipal souhaite installer sur les douze ouvertures des filets en mailles carrées, imputrescibles et résistants aux conditions climatiques,

De plus, le conseil souhaite protéger le clocher et l'église contre les impacts de foudre et les surtensions engendrées par la foudre.

Des devis ont été établis par la SARL d'exploitation des Etablissements U CAMPANILE. Le coût total de ces travaux de protection du clocher de l'église s'élève à **24 051,00€ HT et 26 456,10 € TTC.**

**Cette opération d'investissement pourrait être subventionnée à 80% par la Collectivité de Corse.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de protection du clocher de l'église.

Ces sommes (dépenses et recettes) seront inscrites au budget primitif 2023 opération d'investissement.

### **4° 2023-04 : RECHERCHE DE FINANCEMENT : EQUIPEMENT MAIRIE**

Il devient urgent de protéger la porte d'entrée et le sol du sas d'entrée de la mairie des intempéries mais également d'abriter les usagers qui viennent par temps de pluie. Il convient d'installer une marquise sur le parvis de la bâtisse.

L'entreprise individuelle BRICOMAN MULTISERVICES, a établi un devis d'un montant total de 1 726,00€ HT et TTC,

De plus, pour assurer la sécurité et la protection les archives communales (état-civil, cadastre, documents historiques) contre le vol, l'incendie ou les inondations, il convient d'acquérir une armoire forte ignifuge avec coffre de sécurité.

Un devis a été établi par la SAS SEDI EQUIPEMENT pour un montant total de 5 669,00€ HT et 6 802,80€ TTC,

Le coût total de l'opération d'équipement de la mairie s'élèverait à **7 395,00€ HT et 8 528,80 € TTC ,**

**Cette opération d'investissement pourrait être subventionnée à 80% par la Collectivité de Corse.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé l'opération d'équipement de la mairie.

Ces sommes (dépenses et recettes) seront inscrites au budget primitif 2023 opération d'investissement.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Travaux traverse de Carbini** : les services de la Collectivité de Corse ont informé la Commune sur le fait que l'entreprise ROSSI devrait reprendre les travaux à compter 1er mars 2023 ;
- **Enfouissement des réseaux électriques par le SDE2A** : les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche sur Carbini et Carbini Supranu devraient débuter au printemps de cette année. L'étude d'enfouissement sur FOCE D'OLMU et PIANTAREDDA a été réalisée par le SDE2A ;
- **Réunion de la Commission Communale des Impôts directs le 24/03/2023** ;
-